

## REGLEMENT

### RANDO RAID NATURE FAMILLE de la Vingeanne

**samedi 8 juin 2024**

#### ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1: Cette randonnée raid nature en famille (adulte-enfant et jeunes) est organisée par l'association La Montagne le samedi 8 juin 2024

1.2: L'association La Montagne a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.3. Les enchaînements parcours s'effectuent sans chronomètre ni classement.

1.4: Si l'association La Montagne juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires des parcours ou au besoin à l'annulation de cette randonnée.

#### ARTICLE 2 : HORAIRES DE DEPART ET PARCOURS:

1 Adulte + 1 Enfant toujours ensemble sauf pour les 2010, 2009, 2008 duo de 2 jeunes ensemble.

Le parcours dépendra de l'âge de l'enfant uniquement et les distances proposées sont :

- 1<sup>er</sup> départ : 14h30 - 2<sup>ème</sup> départ : 15h

Enfants nés en 2014-2015-2016 : 1,2 km course à pied + 1,2 km canoë + 1,7 km VTT +parcours obstacles.

- 3<sup>ème</sup> départ : 16h - 4<sup>ème</sup> départ : 16h30

Enfants nés en 2013-2012-2011 : 1,2 km course à pied,+ 1.2 km canoë + 2,6 km VTT +parcours obstacles.

2 jeunes

- 5<sup>ème</sup> départ : 17h30 - 6<sup>ème</sup> départ : 18h

jeunes nés 2010, 2009, 2008, 2007 : 1,2 km course à pied +1.2 km canoë +1,8 km course à pied + 5 km VTT+parcours obstacles.

**Un goûter est offert à l'arrivée** à partir de 15h.

Rendez-vous 1h avant son départ pour retirer son dossard et s'équiper.

Le nombre d'équipe est limité à 24 par départ.

Le tarif est de 15 € pour l'équipe 1 enfant + 1 adulte ou 2 jeunes

Remarques : toute poussée ou tractée est interdite, l'enfant se déplace par ses propres moyens

#### ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

3.1: Seuls les randonneurs inscrits sont autorisés à prendre le départ.

3.2: Les randonneurs confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique de ces disciplines sportives dans un milieu naturel.

3.3: Tout randonneur ayant abandonné devra prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

3.4: Les randonneurs sont en autonomie mécanique et vestimentaire pendant tout le parcours.

3.5 : Le port du casque monobloc avec jugulaire attachée est obligatoire sur le parcours VTT (ce casque doit répondre aux normes de sécurité en vigueur). Le vélo n'est pas fourni par l'organisation.

Le matériel nautique : canoë pagaies et gilets de sauvetage (obligatoire pendant l'épreuve canoë) est fourni par l'association La Montagne.

3.6 : L'association La Montagne se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un participant en cas de problème de santé ou de fatigue trop importante constatés par les membres de l'organisation.

3.7 : Les randonneurs doivent être en possession d'une couverture Assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident, garantissant les risques inhérents à leur participation.

3.8 : Les randonneurs acceptent l'exploitation à titre gratuit par l'organisateur, des images et des photos réalisées par les «photographes/cameramen». Ces images pourront être exploitées à des fins promotionnelles et de communication en particulier pour la presse, internet, la TV et l'affichage.

#### ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS

Bulletin à retrouver sur : <http://journal.vivreici.free.fr>

**Date limite de réception des inscriptions le mercredi 5 juin 2023**

→ par courrier avec le règlement pour l'équipe de 2 : 15 €

à Association La Montagne, 8 rue de Lorraine, bât. périscolaire 52250 LONGEAU-PERCEY

→ ou par mail à [la-montagne.voile@orange.fr](mailto:la-montagne.voile@orange.fr) avec virement bancaire

L'inscription pourra se faire sur place dans la mesure des places disponibles.

CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN					
RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé	
	11006	00100	42998157002	94	
IBAN ETRANGER	FR76 1100 6001 0042 9981 5700 294			BIC	AGRIFRPP810
Domiciliation	(00100)	Nom et adresse du titulaire			
LANGRES		ASSOC. MONTAGNE HAUT MARNAISE			
Tél : 0325909686		BAT PERISCOLAIRE LONGEAU 52250 LONGEAU PERCEY			
MULTI SERVICES : 09 69 325 325 *		INTERNET : <a href="http://www.ca-cb.fr">www.ca-cb.fr</a> *		INTERNET MOBILE : <a href="http://ca-mobile.com">ca-mobile.com</a> *	
<small>Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à Troyes - 269 F. Faubourg Cronaquis - B.P. 502 - 10080 Troyes Cedex et la Direction Générale est à Dijon - 18 rue Davout - BP 20085 - 21085 Dijon Cedex 9 - 775 718 216 RCS Troyes - code APE 6419 Z Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 019 188 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances) Téléphone 03 25 71 40 00 - Télécopie 03 25 71 41 17 - Télex 847128 * Frais de communication facturés par votre opérateur télécom</small>					

#### ARTICLE 5 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- 1 VTT pour le parcours vélo.

- 1 casque de VTT

- Une tenue vestimentaire adaptée à la pratique d'une activité sportive extérieure et des baskets ou des chaussures de vélo. Du matériel de réparation est conseillé (chambre à air, pompe, démonte pneus, multi outils, dérive chaîne...)

#### ARTICLE 6 : ANNULATION/REMBOURSEMENTS

En cas de forfait d'un randonneur préinscrit, celui-ci doit avertir l'association La Montagne au plus tard 3 jours avant l'épreuve par mail ou par téléphone, il pourra être remboursé s'il en fait la demande par écrit avec un certificat médical.

#### ARTICLE 7 : COMPORTEMENT A BANNIR

7.1 : Franchissement en dehors des parcours autorisés

7.2 : Utilisation de moyens de déplacements non autorisés

7.3 : Absence du casque VTT

7.4 : Non respect des règles de sécurité indiquées dans ce règlement

7.5 : Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil

7.6 : Abandon de détritus en milieu naturel

7.7 : Détérioration de biens publics ou privés